Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

Administrateur provisoire de l'étude de feu Me POTEL Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40 commissaire.priseur@lagoon.nc





VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

Véhicules et matériels réformés par l'OPT

Mercredi 26 juillet 2023 09:30

CENTAL 1 rue Eiffel - Ducos

98800 NOUMEA

Visites des lots 1 à 19 et 137 à 143, vendus sur désignation et sur différents sites : voir adresses, jours et heures de visites en fin de descriptifs

Visites des lots 20 à 136 de 8h00 à 9h30 sur le site de la vente Prévoir transport adéquat pour les fagots de poteaux. Aucune découpe sur place ne sera autorisée.

UN CHEQUE DE GARANTIE SERA DEMANDE A L'INSCRIPTION

ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement le jour même ou selon indications données en début de vente.

Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)

Sur désignation au CPSM à Ducos, rue Fernand Forest















Sur le site de vente au CENTAL, rue Eiffel

























































































Sur désignation à la Zac Panda, rue de l'industrie







Visites des lots 1 à 19 mardi 25 juillet 2023 de 8h à 9h - lot 334 rue de l'industrie ZAC PANDA (prévoir le moyen de transport adéquat car les poteaux sont en fagots et cerclés. Aucun tronçonnage ne sera autorisé sur le site - Chariot élévateur sur place pour charger les lots sur les camions - Dernier délai impératif pour l'enlèvement : vendredi 4 août 2023)

| | Sur le site de vente : matériel divers | Mises à Prix: |
|---|---|---------------|
| = | Lot de 3 grands coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) | 3 000 |
| | Lot de 3 grands coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) | 3 000 |
| | Lot de 3 grands coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) | 3 000 |
| | Lot de 3 grands coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) | 3 000 |
| | Lot de 3 grands coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) | 3 000 |
| | Lot de 3 grands coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) | 3 000 |
| | Lot de 3 grands coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) dont 2 avec réhausses | 4 000 |
| | Lot de 5 demi-coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) | 2 000 |
| | Lot de 5 demi-coffres en PVC rigide (anciens coffres à batteries) avec réhausses | 2 000 |
| | Lot d'une dizaine de demi-coffres, certains un peu déformés | 4 000 |
| | Lot de 8 potelets guide fil à corde (pieds en inox piqués de rouille) | 12 000 |
| | Barrière pour place de parking avec amortisseur | 3 000 |
| | Barrière pour place de parking avec amortisseur et clé | 3 000 |
| | Lot de 2 barrières pour place de parking avec amortisseur | 5 000 |
| | Lot de 2 barrières pour place de parking avec amortisseur | 5 000 |
| | Lot de 2 barrières pour place de parking avec amortisseur | 5 000 |
| | Soudeuse à pédale SEALMASTER 420 sur son support à roulettes | 20 000 |
| | Ensemble comportant 6 portes en bois massif deux tons, avec bâtis | 45 000 |
| | Cuve à gasoil métallique 1000 L sur support avec pistolet compteur | 28 000 |
| | Abri de jardin dim 300*150*180 cm (une porte cassée) à démonter | 20 000 |
| 2 | Sur le site de vente : échelles | Mises à Prix: |
| _ | Échelle 13 barreaux | 8 000 |

19

| 41 | Échelle 2 plans 2.5-4 m, manque les patins | 10 000 |
|----|--|---------------|
| 42 | Échelle 2 plans 4-7 m, manque les patins | 13 000 |
| 43 | Échelle 2 plans 4-7 m, manque les patins | 13 000 |
| 44 | Échelle 2 plans 4,15- 7,25 m CENTAURE T2 C 510214 | 16 000 |
| 45 | Échelle 2 plans 4,15- 7,25 m CENTAURE T2 C 510214 | 16 000 |
| 46 | Échelle 2 plans 4,15- 7,25 m CENTAURE T2 C 510214 | 16 000 |
| 47 | Échelle 2 plans 4,15- 7,25 m CENTAURE T2 C 510214 | 16 000 |
| 48 | Échelle 2 plans 4,15- 7,25 m CENTAURE T2 C 510214 | 16 000 |
| 49 | Échelle 2 plans 4,15- 7,25 m CENTAURE T2 C 510214 | 16 000 |
| 50 | Échelle 2 plans 4,15- 7,25 m CENTAURE T2 C 510214 | 16 000 |
| 51 | Échafaudage roulant en acier galvanisé, en l'état sans plateaux | 30 000 |
| | Sur le site de vente : mobilier divers | Mises à Prix: |
| 52 | Lot de 10 chaises visiteurs en bois, piètement tube métal rond | 8 000 |
| 53 | Lot de 12 chaises visiteurs en bois, piètement tube métal rond | 10 000 |
| 54 | Lot de 7 chaises visiteurs en polypropylène moulé (5 grises, 2 oranges, 2 modèles différents) sur piètement métallique | 6 000 |
| 55 | Lot de 4 chaises (2 type visiteur tissu noir et 2 type écolier) | 3 000 |
| 56 | Lot de 4 chaises pivotantes, tissu bleu | 8 000 |
| 57 | Lot de 4 chaises pivotantes, tissu bleu | 8 000 |
| 58 | Lot de 6 chaises pivotantes, tissu bleu | 12 000 |
| 59 | Lot de 3 chaises dactylo tissu noir | 6 000 |
| 60 | Lot de 2 tabourets modèles différents | 2 000 |
| 61 | Lot de 2 grands hygiaphones en plexiglas épais sur supports bois | 10 000 |
| 62 | Lot de 3 petits hygiaphones en plexiglas épais sur supports bois | 8 000 |
| 63 | Meuble de guichet 8 casiers, mélaminé crême et bois, à roulettes | 3 000 |
| 64 | Lot de 2 meubles de guichet 8 casiers, mélaminé crême et bois, à roulettes | 6 000 |
| 65 | Lot de 2 meubles de guichet 8 casiers, mélaminé crême et bois, à roulettes | 6 000 |
| 66 | Table établi, piètement tube carré, 120*60cm | 5 000 |
| | | |

| 67 | Lot comprenant table 160*80 cm piètement métallique, 3 plateaux sans les pieds et un plan de travail | 16 000 |
|----|--|---------------|
| 68 | Bureau haut mélaminé blanc 180*80* 110 cm | 5 000 |
| 69 | Bureau d'angle mélaminé bois, piètement métallique140*140 cm et chaise dactylo tissu noir | 5 000 |
| 70 | Bureau mélaminé bois, piètement métallique 160*80 cm, caisson à roulette et chaise dactylo tissu noir | 7 000 |
| 71 | Grand bureau d'angle en 3 parties, mélaminé deux tons gris et parme | 4 000 |
| 72 | Bureau mélaminé bois couleur Wengé, piètement métallique avec retour, table de réunion assortie ronde diam 120, pied central et fauteuil dactylo | 15 000 |
| 73 | Table de réunion ovale mélaminé gris clair, 210*100 cm | 5 000 |
| 74 | Grande table bois 2 tons, pieds ronds, 370*100cm | 11 000 |
| 75 | Lot de 4 tables trapézoidales bois 2 tons, pieds ronds, pouvant formant table de réunion 490*490cm | 15 000 |
| 76 | Très grande table de réunion mélaminé bois clair piètement métallique gris mat, en 6 parties (4 plans droits et 2 extrémités arrondies) longueur totale possible 8.80m | 20 000 |
| 77 | Colonne décorative en bois verni latté deux tons, dim 95*80*110 cm | 8 000 |
| 78 | Meuble plateau mélaminé bois à portes coulissantes mélaminées vert clair, dim 170*50*100 cm | 9 000 |
| 79 | Meuble mélaminé bois clair et gris foncé, à portes coulissantes dim 185*47*76 cm | 10 000 |
| 80 | Meuble mélaminé bois clair et gris foncé, à portes coulissantes dim 185*47*76 cm | 10 000 |
| | Sur le site de vente : chariots | Mises à Prix: |
| 81 | Lot de 2 chariots métal et pvc | 6 000 |
| 82 | Chariot plateau grillagé | 5 000 |
| 83 | Chariot type WAGON | 6 000 |
| | Sur le site de vente : mobilier métallique | Mises à Prix: |
| 84 | Lot de 2 modules de 2 colonnes | 2 000 |
| 85 | Casier de tri en métal 5 colonnes avec un seul module latéral pivotant de 2 colonnes, sur plan de travail | 9 000 |
| 86 | Casier de tri en métal 5 colonnes avec 2 modules latéraux pivotants de 2 colonnes, sur plan de travail | 12 000 |
| | | |

| 87 | Casier de tri en métal 5 colonnes avec 2 modules latéraux pivotants de 2 colonnes, sur plan de travail | 12 000 |
|-----|--|--------|
| 88 | Casier de tri en métal 5 colonnes avec 2 modules latéraux pivotants de 2 colonnes, sur plan de travail | 12 000 |
| 89 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec 2 modules latéraux pivotants de 2 colonnes, sur plan de travail | 20 000 |
| 90 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec 2 modules latéraux pivotants de 2 colonnes, sur plan de travail | 20 000 |
| 91 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec 2 modules latéraux pivotants de 2 colonnes, sur plan de travail | 20 000 |
| 92 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec 2 modules latéraux pivotants de 2 colonnes, sur plan de travail | 20 000 |
| 93 | Casier de tri en métal 5 colonnes avec plan de travail | 7 000 |
| 94 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec plan de travail | 14 000 |
| 95 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec plan de travail | 14 000 |
| 96 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec plan de travail | 14 000 |
| 97 | Lot de 2 casiers de tri en métal 5 colonnes avec plan de travail | 14 000 |
| 98 | Lot de 2 meubles métalliques 10 clapets | 6 000 |
| 99 | Lot de 2 meubles métalliques 10 clapets | 6 000 |
| 100 | Lot de 2 meubles métalliques 10 clapets | 6 000 |
| 101 | Lot de 2 meubles métalliques 10 clapets | 6 000 |
| 102 | Lot de 2 meubles métalliques 10 clapets | 6 000 |
| 103 | Lot de 2 meubles métalliques 5 clapets | 3 000 |
| 104 | Lot de 2 estrades métalliques à roulettes autobloquantes | 2 000 |
| 105 | Lot de 2 estrades métalliques à roulettes autobloquantes | 2 000 |
| 106 | Lot de 2 estrades métalliques à roulettes autobloquantes | 2 000 |
| 107 | Armoire métallique 2 portes rideaux coulissants gris | 15 000 |
| 108 | Armoire métallique 2 portes rideaux coulissants (à réparer) gris | 9 000 |
| 109 | Meuble métallique 2 portes rideaux coulissants | 10 000 |
| 110 | Meuble métallique 2 portes rideaux coulissants avec casiers pvc bleu format A4 intégrés | 12 000 |
| 111 | Étagères métalliques 6 niveaux dont une double dos à dos et une simple, dim 200*100*30 cm | 15 000 |

| 112 | Lot de 4 modules d'établi métalliques à tiroirs (2 de 25 cm de large à 5 tiroirs et 2 de 45 de large à 5 tiroirs dont 2 plus profonds) | 18 000 |
|-----|--|---------------|
| 113 | Armoire forte FICHET dim 200*120*53 cm avec clé | 55 000 |
| | Sur le site de vente : électroménager | Mises à Prix: |
| 114 | Lave vaisselle GALANZ | 12 000 |
| 115 | Machine à laver BOSCH Varioperfect série 4 | 13 000 |
| 116 | Machine à laver THOMSON THTD 80WH | 11 000 |
| | Sur le site de vente : téléphonie (stock neuf) | Mises à Prix: |
| 117 | Lot comprenant 6 chargeurs (micro USB) et 14 câbles de rechargement | 2 000 |
| 118 | Lot de 10 chargeurs (micro USB) | 2 000 |
| 119 | Lot de 10 chargeurs (micro USB) | 2 000 |
| 120 | Lot comprenant 5 routeurs HUAWEI E5372 4G et 5 batteries | 5 000 |
| 121 | Lot comprenant 5 routeurs HUAWEI E5372 4G et 2 batteries | 5 000 |
| 122 | Lot comprenant 6 routeurs HUAWEI E5372 4G, une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 123 | Lot comprenant 6 routeurs HUAWEI E5372 4G, une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 124 | Lot comprenant 6 routeurs HUAWEI E5372 4G, une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 125 | Lot de 3 smartphones : CONDOR PLUME L3, SAMSUNG CORE A03 et XIAOMI REDMI 4A | 13 000 |
| 126 | Lot de 3 smartphones : CONDOR PLUME L3, SAMSUNG CORE A03 et XIAOMI REDMI 4A | 13 000 |
| 127 | Lot de 3 smartphones dont un avec casque VR : ALCATEL IDOL 4 et casque VR, HUAWEI HONOR 7Set BLACKVIEW A80+ | 15 000 |
| 128 | Lot de 4 smartphones : 2 SAMSUNG CORE A01 et 2 BLACKVIEW A80+ | 13 000 |
| 129 | Lot de 4 smartphones : 2 HUAWEI HONOR 7S et 2 BLACKVIEW A80+ | 13 000 |
| 130 | Lot de 4 smartphones : 2 SAMSUNG CORE A01 et 2 LENOVO MOTO C+ | 13 000 |
| 131 | Lot de 4 smartphones : CONDOR PLUME L3, HUAWEI HONOR 7S, LGK8 et XIAOMI REDMI 4A | 13 000 |
| 132 | Lot de 4 smartphones : 2 SAMSUNG CORE A01, LGK22 et XIAOMI REDMI A4 | 15 000 |
| 133 | Lot de 4 smartphones : 2 PHONE E&L et 2 LGK22 | 15 000 |
| 134 | Lot de 5 smartphones : 2 LGK8, 2 HUAWEI HONOR 7S et ALCATEL 1S | 17 000 |

17 000 135 Lot de 6 smartphones : 3 LGK8 et 3 LGK22 136 Lot de 6 smartphones : 2 HUAWEI HONOR 7S, 2 LGK8 et 2 BLACKVIEW 17 000 **A80+** Mises à Prix: Sur désignation au CPSM 15 rue Forest 137 Lot de scooters (Ludix et Liberty) vendus pour pièces (pas de cartes grises 45 000 ni certificats de vente) 138 PEUGEOT Boxer, 7cv, 3 places, gasoil 70 000 - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : BOXER - Immatriculation: 353 236 NC - Kilométrage: 120.000 env - 1ere Mise en Service : 01/08/2012 - Type administratif: N10PGTCT002T651 - N° de série : VF3YASMFB122111966 Moteur hors service, porte-échelle, vitre conducteur ouverte, peinture à revoir 139 PEUGEOT Boxer, 9cv, 3 places, gasoil 125 000 - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : BOXER - Immatriculation: 382 263 NC - Kilométrage: 50.000 env - 1ere Mise en Service : 09/02/2015 - Type administratif: YAZMFBBX - N° de série : VF3YAZMFB12679806 Accidenté, choc à l'avant - vendu en l'état 140 290 000 FORD Ranger, 10cv, 2 places, gasoil - Marque: FORD - Type Commercial: RANGER - Immatriculation: 338 374 NC - Kilométrage: 200.000 env - 1ere Mise en Service : 21/06/2011 - Type administratif: 2AW8A12A - N° de série : WF0LMAE10BW917243 Bon état général intérieur / extérieur, moteur hors service, équipé atelier CHEVROLET Captiva, 11cv, 7 places, gasoil 380 000 141 - Marque : CHEVROLET - Type Commercial: CAPTIVA - Immatriculation: 345 349 NC - Kilométrage: 80.000 env - 1ere Mise en Service : 16/12/2011 - Type administratif: CG2697PM6 - N° de série : KL1CG269JBB089368 Bon état général intérieur / extérieur, batterie hors service, problème de démarrage

400 000

Marque: CHEVROLET
Type Commercial: CAPTIVA
Immatriculation: 335 987 NC
Kilométrage: 110.000 env

1ere Mise en Service : 12/04/2011Type administratif : CG26RJ

- N° de série : KL1CG26RJAB121829

Bon état général intérieur / extérieur, batterie hors service, problème de démarrage

143 CHEVROLET Captiva, 11cv, 7 places, gasoil

400 000

Marque: CHEVROLET
Type Commercial: CAPTIVA
Immatriculation: 347 276 NC
Kilométrage: 55.600 env

- 1ere Mise en Service : 14/02/2012
- Type administratif : C2697PM6
- N° de série : KL1CG269JBB133311

Bon état général intérieur/ extérieur, problème de freins

Visites des lots 137 à 143 mercredi 26 juillet de 7h30 à 8h30 - 15 rue Forest au CPSM de l'OPT, en prolongement de la rue Eiffel au fond de l'impasse (Pour rappel la vente de tous les lots a lieu au CENTAL de l'OPT - 1 rue Eiffel, Ducos, à 9h30)

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

| S. COOIL I | E : Nom de la société et cachet commercial | | | |
|---|--|--|---|--|
| ADRESSE | : : | | | |
| VILLE | : | | | |
| TELEPHO | NE: | FAX: | EMAIL: | |
| BANQUE | : | | COMPTE: | |
| N° de Ride | et (si société) : | | | |
| provisoire le prix max | de l'étude de feu Maître Lau | rence POTEL, d'ac GC 6%) et hors fra | | argé de l'administration ots mentionnés ci-dessous, pour ΓGC incluse) lors de la VENTE |
| prix et non s'arrêtent a enchère; p | du montant de l'offre et mor au-dessous de l'offre maxim | ntera les enchères um, par exemple 1 ne portera aucune (| pour vous comme si vous étie 50.000 F, l'adjudication sera le enchère au-delà du montant ir | e montant de cette dernière |
| Véhicules | et matériels réformés par | I'OPT du | 26/07/2023 à | 98800 NOUMEA |
| | ns pris connaissance des Co p rions de trouver cl-joint un | | de Vente et les acceptons. • Maître LOMBARD O, commis | saire- priseur |
| | | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | Offre maximum en F CFP hors frais et hors taxes | Prix adjugé hors frais et hors taxes |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |
| N° de Lot | Descriptif du lot | | | |

SIGNATURE:

DATE:

si PARTICULIER : NOM et prénom :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICI F 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se reserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire priseur se réserve toutefois le droit de :

- "

 s'écarter de l'ordre du catalogue,
- "□réunir ou diviser des lots,
- "cretirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mention-nées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas ou une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement. L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir : ce prix s'entendant hors frais et taxes

maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes. Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

¢□pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluse)

¢□pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluse).

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - BCI Trianon

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte nº 16138102061 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 Code BIC BCADNCNN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables et solvables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-priseur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

¢ tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,

¢ total adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

¢ que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.

¢□que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICI F 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organisme divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% TSS incluse.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces plafonné à 119 300 Fcfp frais inclus (Décret N° 2018-284 du 18 avril 2018 art. D.112-3 du Code monétaire et financier)

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICI F 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluse) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 Fcfp cf. art. 8 ci-dessus) ;
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avecr présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais. Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

ARTICI E 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailler.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article. Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICI F 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelques nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlè-vement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci. ARTICI F 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier) 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

- 1 à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.
- Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

 2 à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.
- 3 à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.
- 4 à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudi-cataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICI F 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.